



PARC EOLIEN DES HAUTS DE SAINT AUBIN

Commune de Le Plessier-Rozainvillers (80)



DOSSIER D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Avis consultatifs

Nom fichier informatique : 6.1_Avis consultatifs

DECEMBRE 2018

Table des matières

1. DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE.....	3
2. MINISTERE DE LA DEFENSE.....	4
3. METEO FRANCE.....	6
4. SFR.....	7
5. GRT GAZ.....	11
6. OFFICE NATIONAL DES FORETS.....	14
7. CONSEIL GENERAL DE LA SOMME – SERVICE INFRASTRUCTURES.....	15
8. AGENCE REGIONALE DE SANTE.....	17
9. SIEP DU SANTERRE.....	18
10. ORANGE.....	20
11. BOUYGUES TELECOM.....	22
12. PREFECTURE DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE NORD.....	23

1. DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction générale de l'Aviation civile

Beauvais, le 12 Mars 2012

*Direction de la sécurité de l'Aviation civile
Direction de la sécurité de l'Aviation civile Nord
Délégation Régionale Picardie*

Le Délégué

à

Mr SONDOS Fares
Electrawinds France

Nos réf. : 440/DR/PIC/JCO
Vos réf. : Courriel du 06/03/2012
Affaire suivie par : Jean-Marie Corda
jean-marie.corda@aviation-civile.gouv.fr
Tél. : 03 44 11 49 05 - Fax : 03 44 11 49 08

Objet : Préconsultation pour projet éolien dans la Somme

Monsieur,

Vous avez fait parvenir à mes services un polygone d'étude sur les communes de Hangest en Santerre, Le Plessier-Rozainvillers, Davesnecourt et Contoire dans la Somme pour des éoliennes d'une hauteur totale de 175m.

Après étude du dossier, le territoire des communes susnommées n'est impacté par aucune servitude de dégagement ou radioélectrique civile. Leur altitude est limitée à 304.8m NGF pour des contraintes de circulation aérienne.

Toutefois, lors de l'instruction d'un éventuel permis de construire, nous étudierons à nouveau les caractéristiques des éoliennes (coordonnées et hauteurs) afin de donner un avis définitif.

De plus, j'attire votre attention sur le fait que le résultat de cette étude reste valable dès lors qu'aucune modification substantielle ou qu'aucune évolution d'ordre aéronautique ou réglementaire ne modifie l'environnement ou l'utilisation de l'espace aérien dans la zone concernée.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Par délégation du Ministre chargé des Transports,
L'Inspecteur de Surveillance Développement Durable
Jean-Marie CORDA

PJ :

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

www.developpement-durable.gouv.fr

Délégation Régionale Picardie
Aéroport de Beauvais
60000 Beauvais Tillé



2. MINISTERE DE LA DEFENSE



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



ARMÉE DE L'AIR

COMMANDEMENT DE
LA DEFENSE AERIENNE ET DES
OPERATIONS AERIENNES

Zone aérienne de défense Nord

Section environnement aéronautique

Dossier suivi par :

- Cal Angélique Lissandrés,
- Cdt Xavier Leroy.

Paris, le 18 JUL. 2012

N° /DEF/CDAOA/GATN

5 2 0 8 1

Le général de brigade aérienne
Jean-Daniel Testé
général adjoint territoire national
au général commandant la défense
aérienne et les opérations aériennes
75509 Paris Cedex 15

à

Monsieur le directeur de la société
ELECTRAWINDS
25 avenue de l'opéra

75001 PARIS

OBJET : projet éolien dans le département de la SOMME (80).

- REFERENCES** :
- a) votre lettre du 06 mars 2012,
 - b) décret du 23 novembre 2011 portant délégation de signature¹,
 - c) circulaire et arrêté du 25 juillet 1990 relatifs aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation²,
 - d) arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement,
 - e) arrêté du 13 novembre 2009 relatif à la réalisation du balisage des éoliennes situées en dehors des zones grevées de servitudes aéronautiques³.

¹ Référence : NOR DEF D 1129390 D

² Références : NOR EQU A 9000 474 A et NOR EQU A 9000 475 C

³ Référence : NOR DEV A 0917931 A



Zone aérienne de défense Nord – Section environnement aéronautique – BP 29 – 37130 CINQ MARS LA PILE
Tél : 02 47 96 19 92 – PNIA : 811 924 27 92 – Fax : 02 47 96 28 16
Email : envaero.zad-nord.ba927@inet.air.defense.gouv.fr

Monsieur le directeur,

Après consultation des différents organismes de la Défense concernés par votre projet éolien sur les communes de LE-PLESSIER-ROZAINVILLIERS, HANGEST-EN-SANTERRE, DAVENESCOURT et CONTOIRE (80) transmis par courrier en référence a), j'ai l'honneur de vous informer que le Ministère de la Défense émet un avis favorable à sa réalisation.

Cependant, compte tenu de la hauteur totale hors sol des éoliennes, un balisage diurne et nocturne devra être mis en place conformément à l'arrêté en référence e). En conséquence, je vous invite à consulter la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord située à ORLY (94) afin de prendre connaissance de la technique de balisage appropriée à votre projet.

Dans l'éventualité où ce projet subirait des modifications postérieures au présent courrier, il devra systématiquement faire l'objet d'une nouvelle consultation.

Cet avis reste valable dès lors qu'aucune évolution, notamment d'ordre réglementaire ou aéronautique, ne modifie l'environnement ou l'utilisation de l'espace aérien dans la zone concernée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Ministre de la Défense et par délégation



COPIES :

- Monsieur le directeur de la sécurité de l'aviation civile
DSAC Nord à ORLY (94)
dauriane.leroy@aviation-civile.gouv.fr
philippe.legendre@aviation-civile.gouv.fr
bernard.riou@aviation-civile.gouv.fr
- Madame la secrétaire du délégué militaire départemental de la Somme (80)
agnes.normand@dmd80.terre.defense.gouv.fr
- Archives ZAD Nord (BR 412)

3. METEO FRANCE



Météo-France,
Direction Interrégionale Nord
Centre Météorologique d'Abbeville
Chemin Départemental 928
80100 Abbeville

ETD ENERGIES Agence Nord
A l'attn de Carole PIEDVACHE
4 Rue de la Poste
BP 30015
80160 CONTY

Objet : Projet de parc éolien sur les communes de
Plessier-Rozainvillers (Somme)
Vos réf : votre demande du 22/03/2016
Nos réf : DIRN CM Abbeville_radeol80_201600322 ETD
ENERGIES 80 Plessier-Rozainvillers

Abbeville le 23 mars 2016

Monsieur,

Par courrier en référence, vous avez saisi Météo-France concernant votre projet d'installation de parc éolien sur les communes de Plessier-Rozainvillers (Somme). Ce parc éolien se situerait à une distance approximative de 65 kilomètres du radar le plus proche utilisé dans le cadre des missions de sécurité météorologique des personnes et des biens (à savoir le radar d'Abbeville).

Cette distance est supérieure à la distance minimale d'éloignement fixée par l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie éolienne. Dès lors, aucune contrainte réglementaire spécifique ne pèse sur ce projet éolien au regard des radars météorologiques, et l'avis de Météo-France n'est pas requis pour sa réalisation.

Veillez agréer l'assurance de ma considération
Le délégué de Météo-France par ordre

Jean-Michel MOURET

Références :

¹ Les coordonnées géographiques des radars concernés vous sont accessibles depuis l'extranet
<http://www.meteo.fr/special/DSO/RADEOL/> (avec le login « radeol » et le mot de passe « !VI-314! »).

Météo-France, Direction interrégionale Nord, Centre Météorologique d'Abbeville
Route d' Hesdin , 80100 ABBEVILLE,
Téléphone: 03.22.25.39.80 Télécopie: 03.22.25.39.81 Email: cdm80@meteo.fr
Météo-France , Etablissement public administratif sous la tutelle du ministère chargé des transports

4. SFR



SFR
Etudes Spécifiques Nord
CAMPUS SFR – 12 Rue J.P Rameau
93200 Saint Denis

ETD, Agence Nord
4 rue de la Poste
80160 CONTY

À l'attention de Carole Piedvache

Saint Denis, le 09 Juin 2016

Objet : Réponse à consultation - Projets Eoliens Somme et Aisne – Le Plessier- Rozainvillers

Madame,

Suite à votre demande de servitudes concernant le projet éolien sur la commune du Plessier-Rozainvillers, voici notre analyse.

Compte tenu de la topologie de son réseau de transmission à date, SFR tient à vous signaler que des faisceaux hertziens traversent la zone que vous étudiez.

Vous trouverez ci-joint :

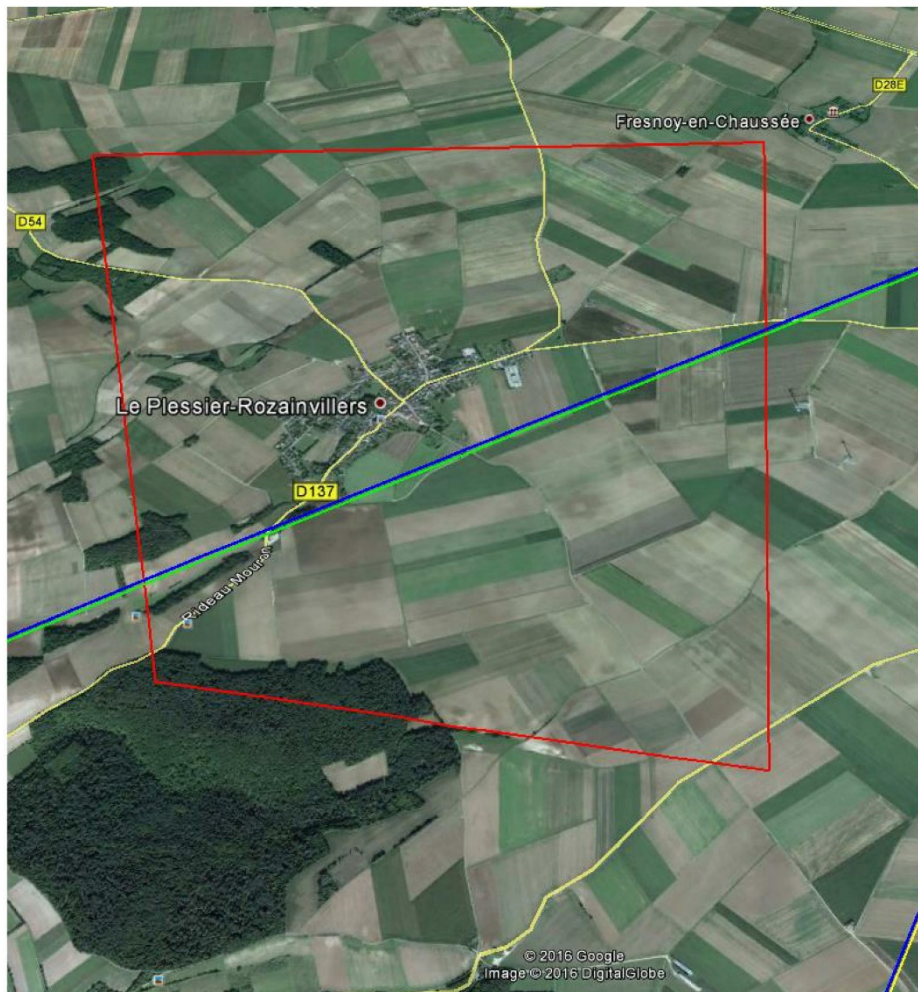
- une première carte de la zone étudiée selon les coordonnées communiquées ainsi que le tracé de ces faisceaux hertziens.
- un tableau comprenant les coordonnées de départ et d'arrivée de ces faisceaux.
- une deuxième carte indiquant les zones d'exclusion (en orange) projetées autour de ces FH.

Comme observé sur la deuxième carte, il conviendra de ne pas envisager de projet éolien dans la zone d'exclusion orangée, c'est-à-dire en respectant une distance de 200m (mètres linéaires) de part et d'autre de chaque liaison hertzienne afin de ne pas perturber la transmission de ce FH SFR.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations les meilleures.

Edem Ekouhoho
Ingénieur télécom
+33 (0)1 85 06 64 87
edem.ekouhoho.prestataire@sfr.com

Liaisons FH impactées.	Coordonnées X FH impacté / G2R A (liaison 1)	Coordonnées Y FH impacté / G2R A (liaison 1)	Coordonnées X FH impacté / G2R B (liaison 1)	Coordonnées Y FH impacté / G2R B (liaison 1)
800064 - 800663	49°41'10.78"N	2°24'0.24"E	49°46'13.00"N	2°37'7.98"E
800822 - 800663	49°41'10.78"N	2°24'0.24"E	49°46'13.97"	2°37'6.99"E





Emilie Coursiere

De: EKOUHOGO, Edem (ext.) <edem.ekouhoho.prestataire@sfr.com>
Envoyé: mercredi 14 septembre 2016 14:27
À: Clémence Alloin
Cc: Dir-ded-dabm-specifique-trans
Objet: RE: ELICIO : consultation projet éolien Somme (80)

Bonjour,

La distance minimale à observer pour ne pas perturber le fonctionnement du faisceau hertzien est fonction de sa fréquence.

Dans notre cas, en se basant sur la fréquence de la liaison traversant votre zone d'étude, il faut que le bout des pâles de vos éoliennes se situent à une distance minimale de 85 ml (mètres linéaires) de l'axe de notre FH.

Merci de prendre en compte donc la zone d'exclusion de **85ml (mètres linéaires)** de part et d'autre de la liaison hertzienne (et plus précisément entre l'axe de la liaison FH et l'extrémité de l'une des pâles de l'éolienne, et non pas le mât de celle-ci) afin de ne pas perturber la transmission du FH SFR.

A dispo pour complément d'informations,
Cordialement,

Edem Ekouhoho

CDS Davidson pour SFR

Dimensionnement Accès et Backhaul mobile

SFR

12 Rue Jean-Philippe Rameau

93634 Saint-Denis



groupenumericable.sfr.fr

De : Clémence Alloin [mailto:clemence.alloin@elicio-france.fr]

Envoyé : mardi 13 septembre 2016 15:40

À : EKOUHOGO, Edem (ext.)

Objet : ELICIO : consultation projet éolien Somme (80)

Monsieur Ekouhoho bonjour,

La société ELICIO développe actuellement un projet éolien sur la commune du Plessier-Rozainvillers (80).

Suite à une demande de consultation réalisée par le bureau d'étude ETD Agence Nord en la personne de Carole Piedvache, nous avons reçu une réponse de votre part en date du 9 juin (réponse en pièce jointe, pour rappel).

Nous avons bien noté que des faisceaux hertziens traversent la zone d'étude du projet et qu'une distance de 200 mètres de part et d'autre de ces faisceaux est à observer.

Nous souhaiterions savoir si cette distance est figée. Pensez-vous qu'il serait possible de se rapprocher du faisceau sans perturber la transmission du signal ? Si oui, sous quelles conditions ?

Dans le cas où cette distance de 200 mètres est incompressible, connaissez-vous les possibilités pour installer un système de relais sur l'éolienne, un gap filler par exemple, aux frais de notre société ?

Si vous avez besoin de documents particulier pour étudier notre demande, n'hésitez pas à revenir vers moi.

Je vous remercie encore pour votre réponse et le temps accordé à ma requête,

5. GRT GAZ

GRTgaz Direction des Opérations
Pôle Exploitation Nord Est
Département Maintenance, Données et Travaux Tiers
Boulevard de la République
BP 34
62232 Annezin



ETD Agence Nord
4 rue de la Poste
BP 30015
80160 CONTY

Affaire suivie par : Mme PIEDVACHE Carole

VOS RÉF. Mail du 25 mars 2016
NOS RÉF. P16-0574
INTERLOCUTEUR Mélanie LE BARS (tél : 03.26.50.32.14)
OBJET Projet éolien – LE PLESSIER ROZAINVILLERS - 80

Annezin, le 13/04/2016

Madame,

Nous accusons réception de votre dossier concernant le projet d'implantation d'éoliennes situé à proximité de la canalisation de transport de gaz haute pression HANGEST EN SANTERRE de diamètre nominal (DN) 100 et de pression maximale de service (PMS) de 67.7 bar. (plan en annexe).

Les distances d'éloignement des éoliennes sont considérées en prenant en compte les événements suivants :

- l'effondrement de la tour ou l'éjection de la nacelle : la zone de risque correspond à une surface dont le rayon est limité à la hauteur totale de l'éolienne,
- La projection d'objets tels que pale ou morceaux de pale. La zone de risque peut atteindre plusieurs centaines de mètres.

Dans le cas d'un projet éolien, les distances sont de l'ordre de 2 à 4 fois la hauteur complète de l'éolienne, mais nécessite un calcul précis pour les déterminer. Ce calcul prend en compte plusieurs données concernant l'éolienne tel que :

- Les caractéristiques techniques des éoliennes :
 - Hauteur de la tour de l'éolienne (en mètres)
 - Hauteur relative du barycentre (en %)
 - Masse de la tour de l'éolienne (en tonnes)
 - Masse totale du rotor, de la nacelle, et des pâles (en tonnes)
 - Rayon du rotor (longueur d'une pale) (en mètres)
- Le plan d'implantation des chemins d'accès, des postes de transformation, et des câbles électriques.



L'Etude de dangers du site et plans d'effets associés, si le projet est soumis à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

En l'absence des éléments cités ci-dessus, GRTgaz est dans l'impossibilité d'analyser votre projet.

Restant à votre disposition pour tout complément que vous jugeriez utile, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

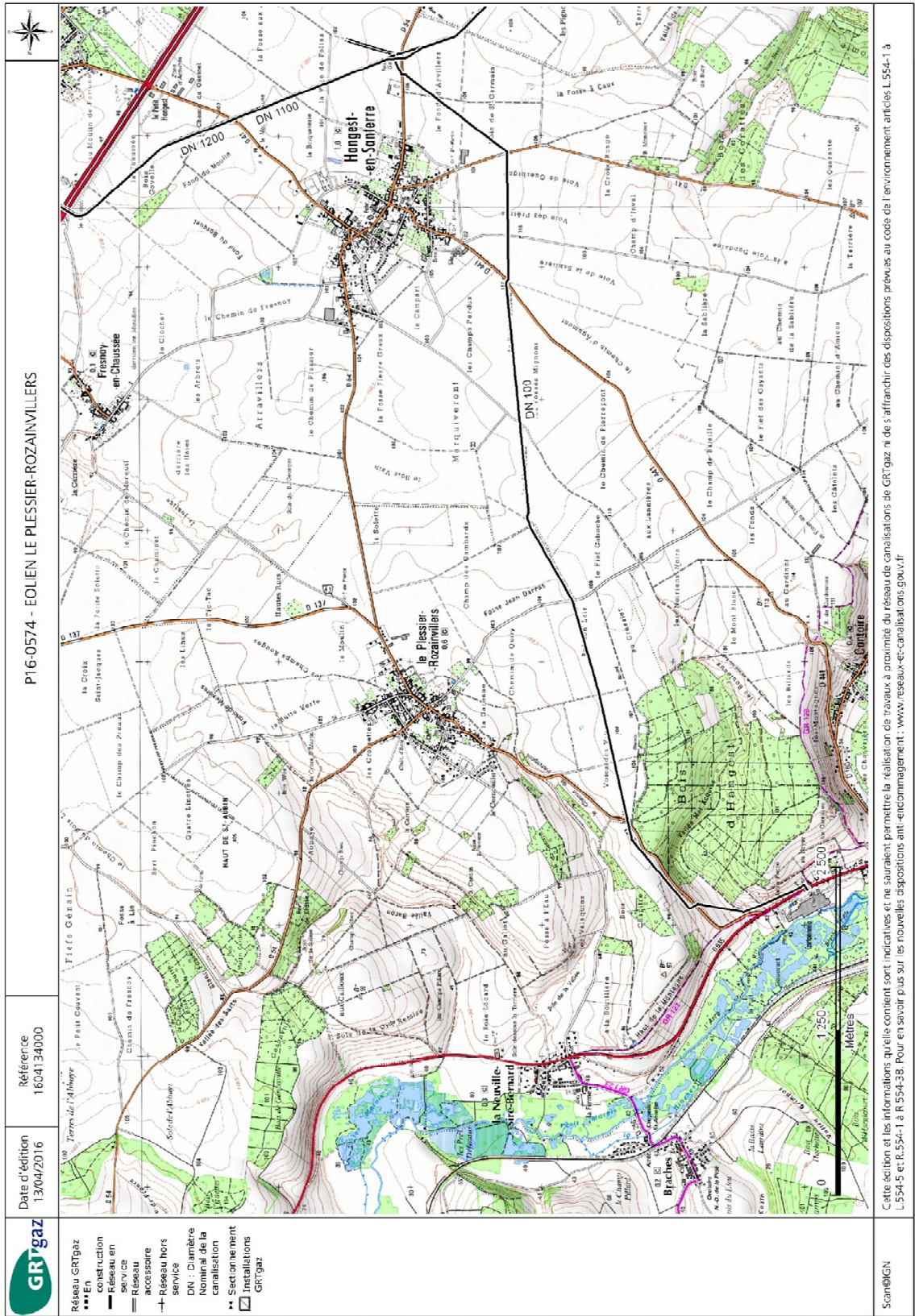
Patrice DUBOURG
Responsable du Département
Maintenance, Données et Travaux Tiers

Pièces jointes : Recommandations techniques
 Plan de situation

Page 2 sur 2

www.grtgaz.com
SA au capital de 537 100 000 euros - RCS Nanterre 440 117 620





6. OFFICE NATIONAL DES FORETS

Carole Piedvache

De: OLLIVIER Sophie [sophie.ollivier@onf.fr]
Envoyé: mardi 26 avril 2016 16:20
À: carole.piedvache@etd-energies.fr
Objet: projet éolien

Bonjour,

En réponse à votre lettre du 21 avril 2016 concernant un projet éolien dans la Somme, à Plessier Rozainvillers, je vous informe que notre agence territoriale de Picardie ne gère pas de forêt située dans le site d'implantation prévu.

Bien cordialement



Sophie Ollivier
Agence régionale de Picardie
Assistante de direction - Chargée de communication
15, avenue de la Division Leclerc 60200 Compiègne
03 44 92 57 62



Direction de la Modernisation des Infrastructures

Etudes, Générales et Prospective

Votre interlocuteur : M. Alain MACHU
Téléphone : 03 60 03 40 20
Télécopie : 03 60 03 40 98
Mél. : a.machu@somme.fr

ETD AGENCE NORD

4, rue de la Poste
BP 30015
80160 - CONTY

N/Réf : 05-23/AM-CF
Objet : Étude de faisabilité du projet éolien sur Plessier-
Rozainvillers

Amiens
Le 23 mai 2016

Madame,

Suite à votre demande concernant le projet éolien sur la commune du Plessier-Rozainvillers, je vous informe que la carte des trafics routiers de 2014 est disponible sur le site du Conseil départemental dans la rubrique suivante :

<http://www.somme.fr/routes-deplacements-somme>

Actuellement, sur votre zone d'étude, le Conseil départemental n'a aucun projet routier significatif qui pourrait avoir un impact sur votre étude de prospection.

Dans le périmètre de votre projet se trouvent 2 routes départementales que sont les RD 54 et RD 137.

Le trafic de la RD 54 est d'environ 1100 véhicules par jour. Le trafic sur la RD 137, route de classe 3, n'est pas comptabilisé. Il faut le considérer à moins de 500 véhicules par jour.

Le Conseil départemental demande l'inscription, dans les documents d'urbanisme, des prescriptions suivantes :

" En dehors des espaces urbanisés, l'article L.116 du code de l'urbanisme crée une servitude de reculement :

- *de cent mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations au sens du code de la voirie routière ;*
- *bande de soixante-quinze mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation. "*

CONSEIL GENERAL DE LA SOMME

85, avenue Roger Dumoulin - B.P. 32615 - 80026 AMIENS Cedex 1
téléphone : 03 60 03 40 04 - télécopie : 03 60 03 40 98
www.somme.fr

Pour toutes les routes départementales, il est souhaitable de respecter une distance minimale de sécurité entre l'axe vertical de l'éolienne et la limite du domaine public. Elle est la suivante :

distance minimale de sécurité = 1,5 X (H+L/2),
avec H = hauteur du mât et L = longueur des pales

De plus, les accès aux champs éoliens depuis une route départementale doivent faire l'objet d'une demande préalable auprès des services départementaux représentés, pour ce projet, par l'Agence Routière Est, 1 rue de la République, BP 90061, 80201 - Péronne Cedex.

Tous les travaux (aménagement d'accès, passage de fourreaux, de réseaux...) doivent faire l'objet d'une AOT, la demande est également à adresser à l'Agence Routière Est.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef du service
Etudes Générales et prospective



Alain MACHU

8. AGENCE REGIONALE DE SANTE

Carole Piedvache

De: Vinciane.SOMSON@ars.sante.fr
Envoyé: mardi 22 mars 2016 10:18
À: carole.piedvache@etd-energies.fr
Cc: vincent.fleury@ars.sante.fr; Jerome.VEYRET@ars.sante.fr
Objet: RE: Projet éolien Somme

Bonjour,

Comme suite à votre demande concernant le projet de parc éolien situé sur le territoire de la commune du PLESSIER ROZAINVILLERS, je vous informe que la zone d'étude n'est pas concernée par la présence de périmètres de protection d'un captage d'eau destinée à la consommation humaine.

Cordialement



Vinciane SOMSON | Technicienne Sanitaire et de Sécurité Sanitaire

Service Santé-Environnementale | Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale
Ligne directe : 03 22 33 54 13

● Agence régionale de santé (ARS) Nord-Pas-de-Calais-Picardie
556 avenue Willy Brandt 59777 Euralille | Standard : 0 809 402 032
www.ars.nord-pas-de-calais-picardie.sante.fr

9. SIEP DU SANTERRE

Carole Piedvache

De: cartographe [cartographesiep@orange.fr]
Envoyé: lundi 25 avril 2016 14:27
À: carole.piedvache@etd-energies.fr
Cc: 'Technique'
Objet: RE: projet éolien Le Plessier Rozainvillers
Pièces jointes: Plan.pdf

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint un plan schématique de localisation de nos réseaux AEP autour du Plessier-Rozainvillers (conformément à l'emprise indiquée par vos soins).

Cordialement,

Julien Didez
Cartographe
03 22 88 45 28
cartographesiep@orange.fr



SIEP du Santerre
1 rue d'Assel – BP 20022
80170 Rosières-en-Santerre

De : Carole Piedvache [<mailto:carole.piedvache@etd-energies.fr>]
Envoyé : jeudi 21 avril 2016 17:02
À : technique-siepdusanterre@orange.fr
Objet : projet éolien Le Plessier Rozainvillers

Bonjour,

Je me permets de vous consulter car nous réalisons l'étude d'impact d'un projet éolien dans le département de la Somme, sur la commune du Plessier-Rozainvillers.

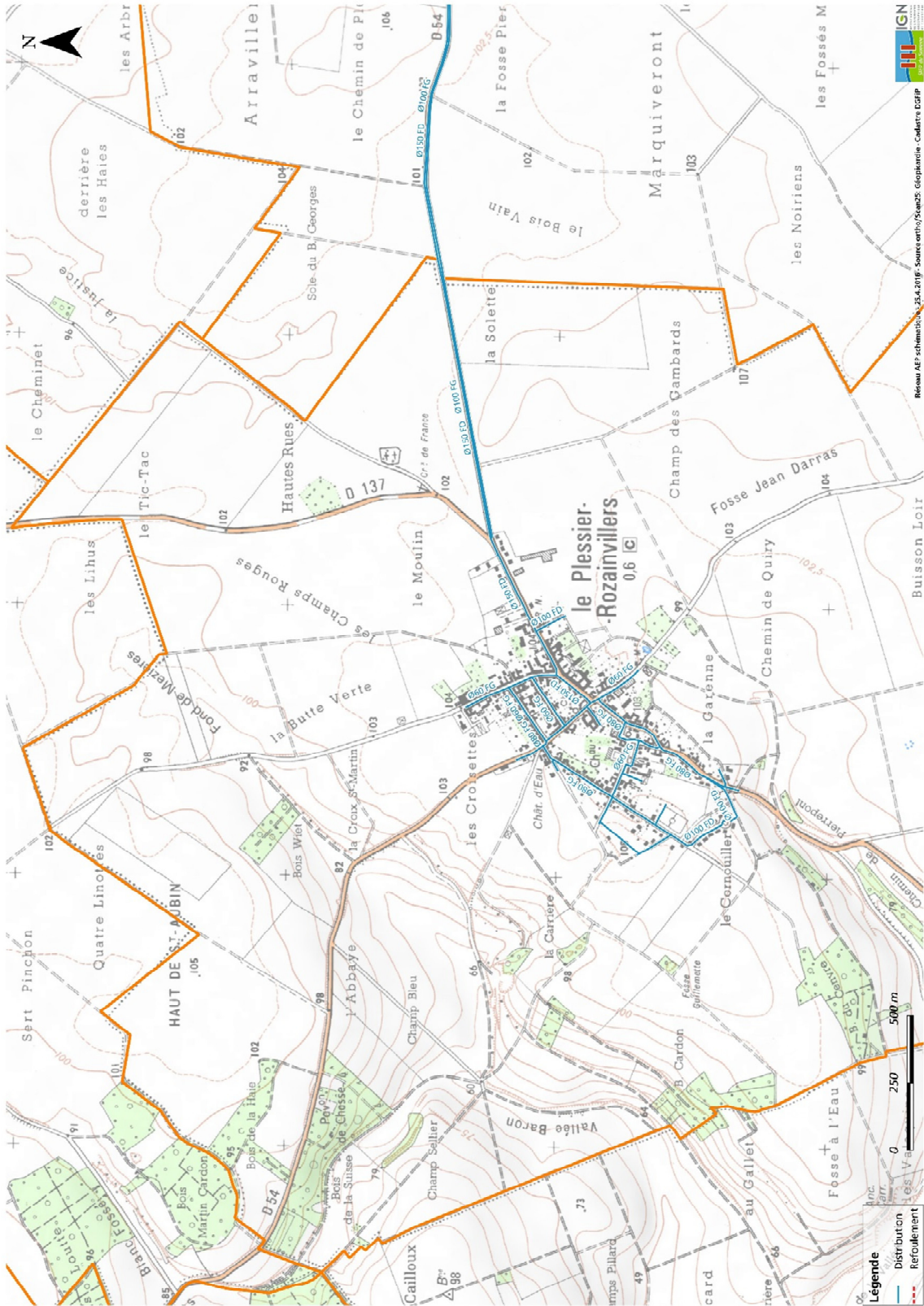
Serait-il possible de disposer des plans des réseaux s'il y en a sur cette zone d'étude, et de vos recommandations quant à ces réseaux ? (distances d'éloignement, consignes en cas de travaux...)

Je vous transmets à cet effet des cartes de la zone potentielle d'implantation.

En vous remerciant par avance de votre réponse.

Cordialement

Carole Piedvache
Chargée d'étude
ETD - Agence Nord
4 rue de la Poste / BP 30015 / 80160 CONTY
Tél / Fax : 03 22 46 99 07
Port. : 06 64 69 45 15
Mail : carole.piedvache@etd-energies.fr



10. ORANGE

Carole Piedvache

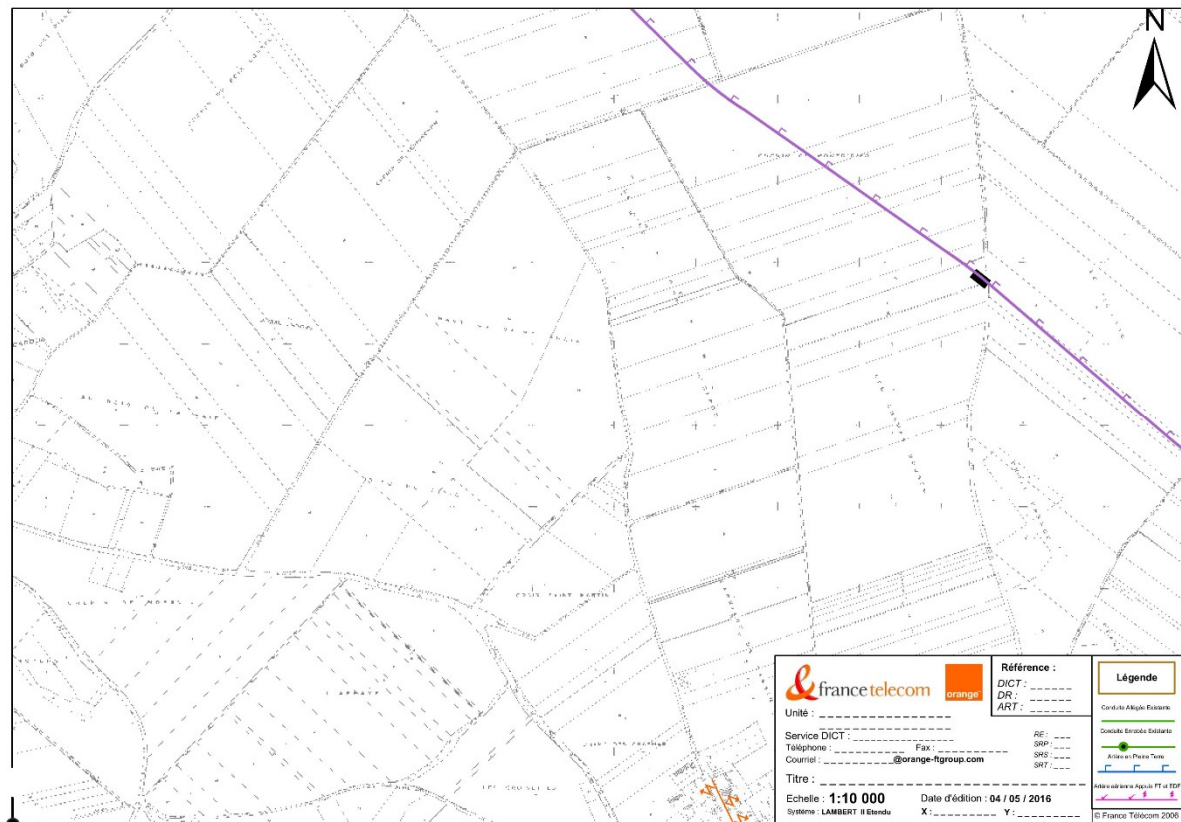
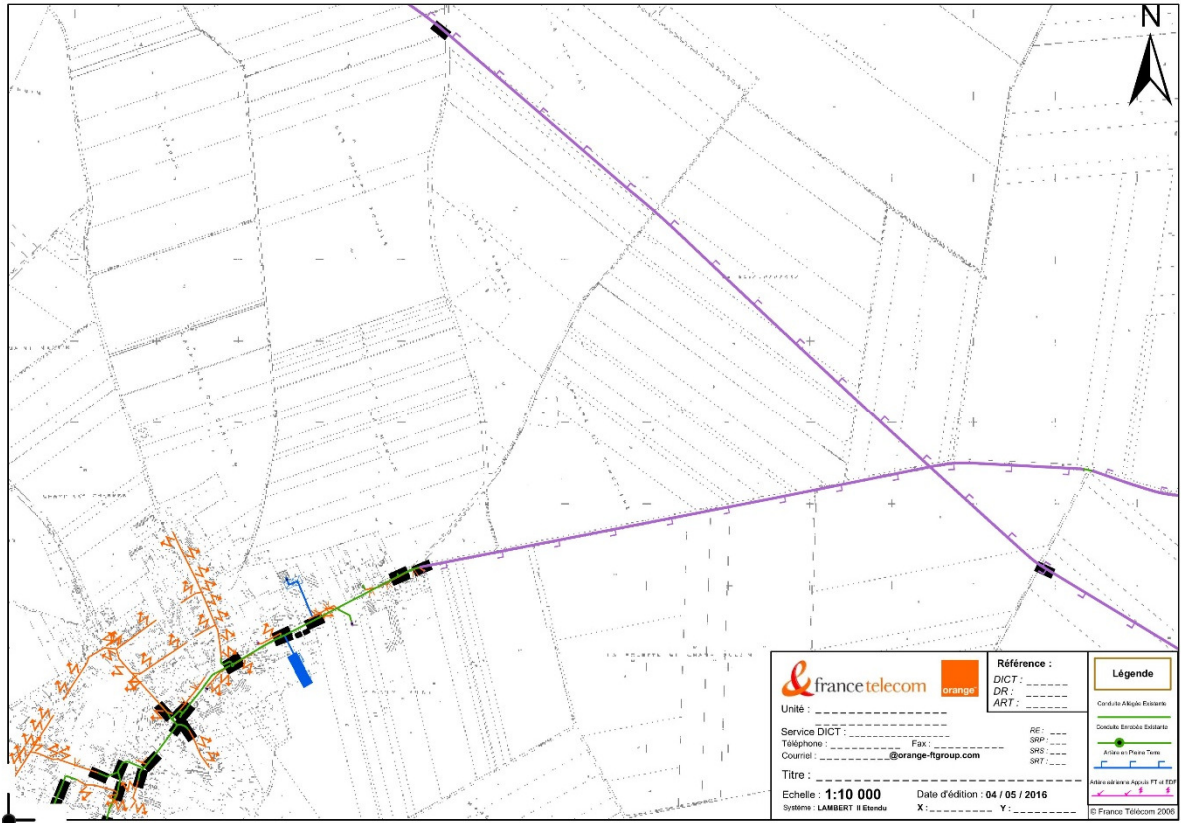
De: thierry.muscat@orange.com
Envoyé: vendredi 8 avril 2016 14:51
À: 'carole.piedvache@etd-energies.fr'
Objet: faisceau hertzien France Télécom
Pièces jointes: Le-Plessier-Rozainvillers (80).PDF

À l'attention de madame PIEDVACHE Carole (ETD à Conty 80)

Bonjour,

En réponse à votre consultation concernant le projet éolien sur la commune de Le-Plessier-Rozainvillers (80) nous vous informons de la présence de la servitude hertzienne France Télécom tronçon Dury (49°50'58";02°18'00") / Roye (49°42'00";02°47'28") avec à respecter une zone de 500 mètres de largeur totale (protection physique) et l'absence d'antenne de téléphonie mobile Orange.

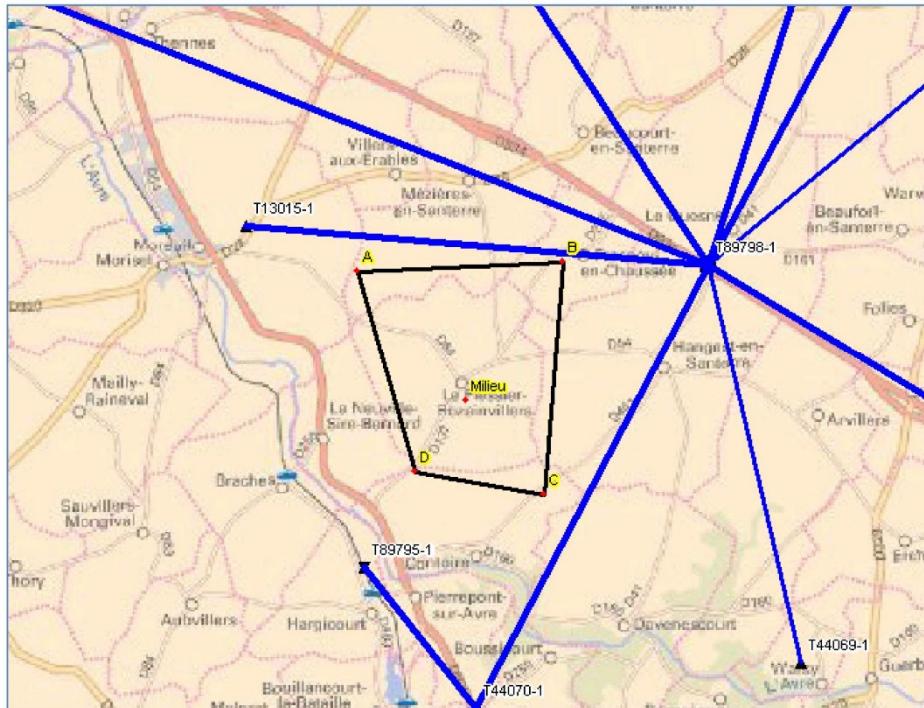
MUSCAT Thierry
03.28.39.23.51



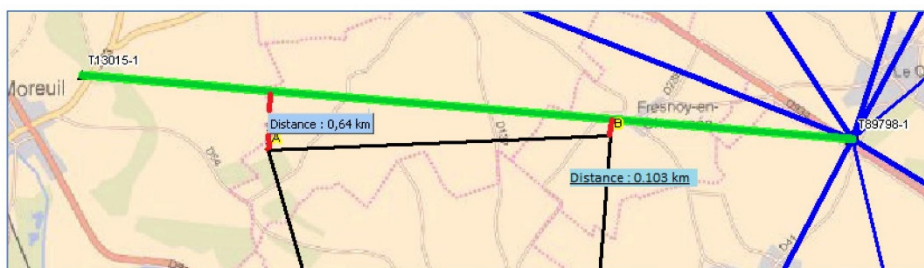
11. BOUYGUES TELECOM

Le projet de parc éolien sur la commune du Plessier-Rozainvillers dans le département de la Somme n'impacte pas le réseau de transmission de Bouygues Telecom.

Vue générale :



ATTENTION : Le FH Bouygues Telecom le plus proche se trouve à 640 m du point A et 103 m du point B de la zone d'implantation.



Coumba THIOYE –28/04/2016

12. PREFECTURE DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE NORD



PREFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ NORD

Le Préfet Délégué
pour la Défense et la Sécurité Nord

Secrétariat Général pour l'Administration
du Ministère de l'Intérieur

Direction des Systèmes d'Information
et de Communication

Affaire suivie par :
Christophe MAGNALDI
Tél : 03 20 08 10 28
chr

SGAMI Nord/DSIC/DRM/n° 16- 00383

Lille, le 22 mars 2016

Madame,

Par courriel du 21 mars 2016, vous nous avez soumis une demande de consultation sur le risque de perturbations que l'installation d'un parc éolien pourrait générer à l'encontre de ses activités.

Le projet d'installation concerne une zone localisée sur la commune de LE PLESSIER-ROZAINVILLERS (80).

En tant que gestionnaire, pour la zone de défense Nord, des servitudes radioélectriques se rapportant aux centres de réception radioélectriques exploités et contrôlés par le Ministère de l'intérieur, nous avons examiné votre demande.

D'après les cartes de situation fournies, la zone faisant l'objet de l'étude en vue de l'implantation du parc éolien n'est pas concernée par les servitudes radioélectriques relevant de notre compétence.

Je donne donc un avis favorable à l'objet de la présente consultation.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Stéphane MORANT

ETD, Agence Nord
4 rue de la Poste
BP 30015
80160 CONTY

À l'attention de Mme Carole PIEDVACHE
Chargée d'étude

Adresse postale SGAMI Nord/DSIC : Cité Administrative BP 2012 – 59012 LILLE CEDEX
Tél. : 03 20 30 59 23 – Courriel : sgami-nord-dsic@interieur.gouv.fr